

## Soutien aux projets communaux de rénovation du Patrimoine de la CCOP

La communauté de Commune de l'Oise Picarde met en place un règlement d'attribution pour le fonctionnement du fonds de concours destiné à soutenir les projets des communes adhérentes.

L'objectif est d'encourager les communes à restaurer ou à valoriser un élément du petit patrimoine rural d'une manière respectueuse ou exemplaire (ouvrage réalisé dans les règles de l'art).

### FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

En application de la compétence « promotion du territoire » tirée des statuts de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, le conseil communautaire décide la mise en place d'un règlement pour le fonctionnement du fonds de concours destiné à soutenir les projets des communes adhérentes concernant la valorisation et la restauration du patrimoine.

#### Article 1 :

Le fonds de concours est destiné à accompagner les communes dans la mise en place de leurs projets pour conserver et valoriser leur patrimoine.

#### Article 2 :

Le financement accordé ne peut être supérieur à l'autofinancement communal. L'enveloppe annuelle de ce fonds de concours est fixée à 80 000 €.

**Le taux de subvention est de 50 % du montant HT de la dépense éligible**, celui-ci étant **plafonné à 2000€** et ne peut légalement dépasser 50% du reste à charge pour la commune.

En effet, le fonds de concours est attribué en vertu de l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »

*Un seul projet par commune est éligible chaque année.*

*Les dossiers de demande de fonds de concours devront être déposés avant le **30 septembre de l'année en cours**. Faute de quoi, ils seront examinés par la commission l'année suivante.*

### Article 3 :

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Restauration ou valorisation du petit patrimoine rural (liste en annexe)
- Restauration du patrimoine inscrit ou classé dans la limite d'une opération ne dépassant pas les montants du concours

### Article 4 :

Ne seront pas éligibles à ce fonds de concours :

- Les restaurations importantes du patrimoine inscrit ou classé
- Le patrimoine appartenant à un particulier ou à une association

### Article 5 :

**Le délai de réalisation des travaux est fixé à deux ans à compter de la notification de la subvention. Passé ce délai, la subvention sera annulée et un nouveau dossier pourra être redéposé**

### Article 6 :

Le dossier de demande de subvention, pour être retenu, devra comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention adressée au Président de la CCOP
- La délibération de la commune autorisant l'opération
- Une note explicative présentant le projet, avec photographies et plan de financement
- L'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux
- Une copie des devis relatifs à l'opération.
- Photos des travaux à réaliser

### Article 7 :

Le versement de la subvention sera effectué au vu d'un état récapitulatif des dépenses visé par le receveur communal et **d'une copie des factures acquittées accompagnée de photos des travaux réalisés.**

### Article 8 :

La commune devra faire mention du soutien de la CCOP dans la restauration de son patrimoine, par mention directe sur les travaux réalisés, par l'apposition d'un logo ou tout autre marque, et en mettant le logo de la CCOP sur toutes communications réalisées, y compris sur les réseaux sociaux.

### Article 9 :

Le présent règlement sera applicable à compter du 28 mars 2023.



**Communauté de Communes de l'Oise Picarde**

5, rue Tassart • 60120 Breteuil-sur-Noye  
03 44 80 84 01

[www.cc-oisepicarde.fr](http://www.cc-oisepicarde.fr) • [contact@cc-oisepicarde.fr](mailto:contact@cc-oisepicarde.fr)